



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

Communiqué de presse

NON A LA VIOLENCE POLICIERE CONTRE LES MANIFESTATIONS PACIFIQUES

Plusieurs manifestations organisées sur l'ensemble du territoire sénégalais depuis le vendredi 09 février 2024 pour protester contre l'annulation de l'élection présidentielle du 25 février 2024 et l'allongement concomitant du mandat présidentiel ont été sauvagement réprimées par les forces de défense et de sécurité. En plus des nombreux dégâts matériels notés un peu partout, la répression policière sur les manifestants a entraîné la mort d'**Alpha Yoro TOUNKARA**, étudiant à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, de **Modou GUEYE**, marchand ambulant au marché de Colobane à Dakar et du jeune **Landing DIEDHIU** habitant à Ziguinchor.

Une vague d'arrestations a été opérée contre de nombreux citoyens dont le seul tort était de vouloir exercer leur droit constitutionnel de manifester contre les mesures illégales prises par les autorités sénégalaises pour s'opposer à la tenue de l'élection présidentielle du 25 février 2024.

Selon les informations dont nous disposons, à l'heure actuelle plus de 200 personnes seraient actuellement retenues contre leur gré dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie dans de nombreuses localités du pays.

Cinq (5) journalistes, dont une femme, auraient été particulièrement prises pour cibles par les forces de défense et de sécurité qui se sont également pris à une personne à mobilité réduite dans la ville de Ziguinchor.

L'indignation suscitée par la mort des trois personnes a poussé le Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (**SAES**) et les étudiants de plusieurs campus du pays à décréter une grève afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances de leur décès.

La Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)

- ❖ **S'incline** devant la mémoire des trois citoyens morts sur le champ d'honneur pour la défense de la constitution et des droits fondamentaux des Sénégalais à choisir leurs dirigeants et présente ses condoléances émues aux familles éplorées,
- ❖ **Dénonce** l'usage excessif de la violence à l'encontre de paisibles manifestants et journalistes qui ne faisaient qu'exercer leurs droits fondamentaux reconnus par la constitution et les instruments juridiques internationaux ;
- ❖ **Exige** l'ouverture d'enquêtes diligentes afin de déterminer les circonstances dans lesquelles ces personnes sont mortes,
- ❖ **Demande** aux autorités sénégalaises de permettre aux citoyens l'exercice de leurs libertés d'expression reconnues par les instruments juridiques nationaux et internationaux des droits de l'Homme et de libérer immédiatement toutes les personnes arrêtées lors des manifestations du vendredi 9 février 2024,
- ❖ **Rappelle** également à ces mêmes autorités que les Sénégalais ont le droit d'être informés par les médias qui doivent faire l'objet d'une protection spéciale lors de ces manifestations de la part des forces de défense et de sécurité,
- ❖ **Lance un appel pressant** pour que toutes les manifestations gardent leur caractère pacifique et que les forces de l'ordre encadrent, conformément à la loi, l'exercice par les citoyens sénégalais de leurs droits fondamentaux.

Fait à Dakar, le 11 février 2024
Le Secrétaire Général
Sadikh NIASS